

aimerions collaborer avec les provinces et d'autres organismes pour tâcher d'en découvrir la raison et de faire en sorte que, quelle qu'en soit la cause, on puisse désormais y remédier.

Je suis très heureux de pouvoir dire que les vœux exprimés par l'Institut national canadien pour les aveugles sont en grande partie ceux du gouvernement, et qu'ils ont été formulés ainsi que je l'ai indiqué.

Pour ce qui est des observations à l'honorable député de Swift-Current au sujet de l'arthrite, je n'ai que très peu de choses à ajouter à ce qui a été dit l'autre soir lorsque la question a été discutée à fond, ainsi qu'on peut le voir en se reportant aux pages 2166 et suivantes du hansard. L'honorable député déclare que nous devrions y voir. C'est facile à dire; mais comme le faisait observer l'honorable député de Lanark, la question qui se pose est de savoir quelles mesures judicieuses prendre pour y remédier? En tant que gouvernement fédéral, que pouvons-nous faire? C'est le point que j'ai soulevé quand il en a été question.

M. BENTLEY: Je n'ai pas la prétention de dicter au ministre ce qu'il doit faire, mais je pense qu'il faudrait agir. La seule chose à faire, il me semble, c'est de suivre les recommandations d'autrui, en subventionnant les organismes qui font des recherches en ce domaine, ou en établissant une division fédérale de recherches. Le ministre a-t-il l'intention de faire cela?

L'hon. M. CLAXTON: Autant que je sache, la Canadian Rheumatic Association n'entreprend pas de travaux de recherches. Du moins, elle ne m'en a jamais fait part.

M. BENTLEY: Pourquoi votre ministère ne s'en charge-t-il pas?

L'hon. M. CLAXTON: J'ai étudié la question attentivement et les honorables députés reconnaissent avec moi qu'il ne convient pas que le gouvernement fédéral établisse un nouvel institut de recherche pour les travaux de laboratoire. Nous n'y voyons pas le moyen le plus efficace d'utiliser les ressources du pays. Nous estimons plus avantageux d'aider les expérimentateurs compétents dans les établissements où ils sont en mesure de se livrer à leurs travaux.

Les affections rhumatismales et l'arthrite doivent faire l'objet de recherches, non pas seulement dans les laboratoires, mais dans les cliniques où l'on soigne des victimes de ces maladies, dans les maisons d'enseignement et les hôpitaux des grandes villes. Le travail le plus important s'accomplit probablement à l'Hôpital général de Toronto-Est, où deux fonctionnaires expérimentés du ministère des Affaires des anciens combattants et plusieurs spécialistes surveillent continuellement 100 arthritiques.

[L'hon. M. Claxton.]

Ainsi que l'a signalé l'honorable député de Lanark, l'arthrite est un syndrome. Nous ne pouvons pas toucher du doigt la maladie, mais nous en connaissons une trentaine de manifestations. Il est très difficile de diagnostiquer le mal et de prescrire le meilleur traitement.

L'honorable député a rappelé que le Canada compte quelque 600,000 arthritiques. Ils sont peut-être plus nombreux, parce que nombre de gens de 40 ans ou plus souffrent de quelque affection touchant à l'arthrite.

M. FLEMING: Plusieurs de nos collègues qui ont joué à la balle-au-camp s'en plaignent depuis mercredi soir.

L'hon. M. CLAXTON: Oui, depuis deux jours, c'est-à-dire depuis la râclée qu'on nous a administrée mercredi soir, nous en éprouvons les symptômes.

L'arthritisme est un problème important, et si nous pouvons agir efficacement, il faut y voir. Nous avons proposé, toutefois, de poursuivre les travaux par l'entremise du Conseil national de recherches et d'aider ceux qui réclament de l'aide pour approfondir leurs connaissances sur l'arthrite; voilà, à mon sens, la meilleure méthode.

M. ADAMSON: Puisque le ministre du Travail occupe son siège, je vais lui poser une question sur les pouponnières.

M. le PRÉSIDENT: Les pouponnières ne relèvent pas du présent crédit de la Santé nationale.

M. ADAMSON: Au contraire, elles ressortent au ministère et ont été établies à titre de mesure du temps de guerre. Dans les régions surpeuplées comme ma circonscription et plusieurs quartiers de Toronto, elles sont très nécessaires puisque les circonstances provoquées par la guerre n'ont pas cessé d'exister.

Je me rends compte que, dans une certaine mesure, les industries de guerre ont disparu, mais, étant donné le surpeuplement et la pénurie de logements, il faut maintenir les pouponnières afin de protéger la santé et le bien-être de la population. Le besoin de ces institutions persiste, bien qu'elles aient été établies pour parer à une exigence des années de conflit et permettre aux mères de jeunes enfants de travailler dans les usines de guerre.

Je conseille au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de revenir sur la décision qu'il a prise de supprimer ce service nécessaire. Peut-être cette question ressortit-elle à la province, mais en cette période de transition, alors que tous les centres sont surpeuplés d'ouvriers, il existe sûrement un grand besoin de garderies. Il n'est pas juste d'exiger des municipalités qu'elles défraient seules le coût de ces institutions. J'exhorte donc le